

NOR : CHP2000841AC

Par arrêté n° 15 CM du 14 janvier 2021.— Est rendue exécutoire la délibération n° 50-2020 CHPF du 4 décembre 2020 du conseil d'administration du Centre hospitalier de la Polynésie française proposant les tarifs applicables pour l'exercice 2021.

DELIBERATION N° 50 / 2020 / CHPF

Proposant les tarifs applicables pour l'exercice 2021

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n°95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 3114 CM du 24 décembre 2019 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 04 décembre 2020

ADOpte

Article 1er. - Pour l'exercice 2021, les prix de journée d'hospitalisation complète et de jour ainsi que les tarifs des autres prestations de soins applicables aux personnes ne relevant pas du RGS, du RNS ou du RSPF sont fixés comme suit :

JOURNEES D'HOSPITALISATION COMPLETE

JOURNEES D'HOSPITALISATION COMPLETE	Tarif 2020	Tarif 2021 - Ressortissants Sécurité sociale métropolitaine	Tarif 2021 - Ressortissants étrangers
MÉDECINE INTERNE / NEUROLOGIE / DIABETOLOGIE / GASTRO - ENTEROLOGIE / PNEUMOLOGIE / SOINS PALLIATIFS	285 000	256 500	285 000
CARDIOLOGIE	530 000	477 000	530 000
HEMATOLOGIE	530 000	477 000	530 000
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	455 000	409 500	455 000
CHIRURGIE VISCÉRALE	455 000	409 500	455 000
CHIRURGIE A.	455 000	409 500	455 000
BRÛLES	455 000	409 500	455 000
GYNÉCOLOGIE / HOSPIT DOULEUR	455 000	409 500	455 000
OBSTÉTRIQUE II (GROSSESSES PATHOLOGIQUES) / MATERNITÉ	310 000	279 000	310 000
O.R.L. / OPHTALMOLOGIE	455 000	409 500	455 000
REANIMATION / REA-NEONAT / USCP / REA INFANTILE / SOINS INTENSIFS CARDIOLOGIE / SURVEILLANCE CONTINUE	820 000	738 000	820 000
PÉDIATRIE / NURSERIE / NEONATOLOGIE / LITS KANGOUROU	365 000	328 500	365 000
SURVEILLANCE CONTINUE PÉDIATRIE	530 000	477 000	530 000
NÉPHROLOGIE	475 000	427 500	475 000
NEURO-CHIRURGIE	455 000	409 500	455 000
SOINS CONTINUS NEPHROLOGIE	530 000	477 000	530 000
UNV NEUROLOGIE	530 000	477 000	530 000
PSYCHIATRIE	240 000	216 000	240 000
EXPLORATION EN CARDIOLOGIE	530 000	477 000	530 000
ONCOLOGIE	530 000	477 000	530 000
UNITE NEUROVASCULAIRE MEDICALE	530 000	477 000	530 000
IRATHERAPIE	355 000	319 500	355 000
HOSP TEMP (HUR)	400 000	360 000	400 000
HOSPITALISATION DE JOUR			
Hospitalisation de moins de 12 heures en MCO (Forfait Hébergement)	48 000	48 000	48 000
Hospitalisation de moins de 12 heures en pédopsychiatrie	27 000	27 000	27 000
HEMODIALYSE			
Séance de Dialyse	220 000	198 000	220 000
RADIOTHERAPIE			
Séance de Radiothérapie	105 000	94 500	105 000

TRANSPORTS D'URGENCE			
Évacuation sanitaire urgente (EVASAN) ; transport aérien	Coût réel selon tarif conventionnel	Coût réel selon tarif conventionnel	Coût réel selon tarif conventionnel

Les prix de journée d'hospitalisation intègrent tous les actes et consultations aux hospitalisés, à l'exception :

- Des actes de scanographie qui sont facturés conformément à la Codification polynésienne des actes médicaux (arrêté 1141/CM du 02 juillet 2018 (Forfait technique + Actes CPAM) ;
- Des séances de dialyse ;
- Des fournitures de prothèses et produits implantables qui sont facturés à leur prix de revient ;
- Des produits sanguins ;
- Des produits de cancérologie et médicaments onéreux (chimiothérapie et adjuvants) ;
- Des séances de radiothérapie ;
- Les actes liés à la structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) qui sont facturés conformément au tarif ci-dessous ;
- Des actes de caisson hyperbare qui sont facturés conformément à la Codification polynésienne des actes médicaux (arrêté 1141/CM du 02 juillet 2018) ;
- Des actes d'IRM qui sont facturés conformément à la Codification polynésienne des actes médicaux (arrêté 1141/CM du 02 juillet 2018 (Forfait technique + Actes CPAM) ;
- Les actes et soins effectués en hospitalisation de jour.

Les tarifs ci-dessus ne sont pas opposables aux ressortissants du RGS, du RNS ou du RSPF dont la prise en charge est couverte par la Dotation globale de fonctionnement.

Article 2. - Pour l'exercice 2021, les tarifs des autres prestations de soins et diverses dispensées par le CHPF sont fixés comme suit pour l'ensemble des personnes y ayant recours :

AUTRES PRESTATIONS DE SOINS

	Tarif 2020	Tarif 2021
Divers Soins		
Consultation spécialiste	4 800	4 800
Consultation généraliste	3 600	3 600
Consultation psychiatre	6 700	6 700
Consultation sage-femme	1 520	3 000
Consultation spécialiste cardiologue	9 900	9 900
Consultation spécialiste neurologue	7 300	7 300
Consultation psychomotricien	5 000	5 000
Consultation psychologue	3 000	3 000
Examen et consultation pour le permis poids lourd	18 000	18 000
Majoration de nuit	4 500	4 500
Majoration de dimanche et jours fériés	3 300	3 300

Transport d'urgence		
Intervention SMUR	160 000	160 000
Forfait ambulance (navette hospitalière)	2 000	2 000
Transport en ambulance para médicalisée	9 000	9 000
Transport en ambulance (véhicule de cat C)	6 000	6 000
Evacuation sanitaire urgente (EVASAN) : accompagnement	355 000	355 000
IRM		
Forfait technique IRM	28 000	28 000
IRM forfait technique tarif réduit pour nb IRM > 4500	10 582	10 582
Forfait secrétariat	6 000	6 000
Forfait assistance paramédicale aux radiologues privés (IRM)	21 500	21 500
SCANNER		
Forfait scanner Amorti, toutes classes	10 284	10 284
Forfait scanner Non Amorti ; toutes classes	14 485	14 485
Forfait scanner tarif réduit pour nb scanner > 6000 actes	8 691	8 691
MORGUE		
	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Forfait 24h conservation du corps en chambre réfrigérée	2 400	2 400
Housse mortuaire (prix unitaire TTC)	8 500	8 500

Les tarifs des prothèses dentaires sont fixés comme suit :

	SPR	CPS	prothésiste
		Prix en XPF	Prix en XPF
1 à 3 dents	30	14 100	11 495
4	35	16 450	13 660
5	40	18 800	15 955
6	45	21 150	18 640
7	50	23 500	19 815
8	55	25 850	22 055
9	60	28 200	24 220
10	65	30 550	26 400
11	70	32 900	28 745
12	75	35 250	29 220
13	80	37 600	29 695
14 haut	85	39 950	30 170
14 bas	85	39 950	30 170

AUTRES PRESTATIONS

	Tarif 2020	Tarif 2021
HEBERGEMENT		
Prix de journée suites de couches à domicile	45 500	45 500
Prix de journée hébergement des accompagnants	5 100	5 100
Nuitée à l'hôtel des familles	5000 / jour	5000 / jour
Repas des clients de l'hôtel des familles	500 / jour	500 / jour
Forfait journalier pour le transport des clients de l'hôtel des familles	1000 / jour	1000 / jour
Indemnité d'occupation des chambres pour motif non médical (par jour HT)	12 000	12 000

PHARMACIE		
Taux de rétrocession pharmacie	15%	15%
Forfait de préparation de chimiothérapie	7 000	7 000
Forfait de stérilisation en 2 étapes pour 1 litre	420	420
Forfait de stérilisation en 3 étapes pour 1 litre	700	700
LOCATION DISPOSITIFS MEDICAUX		
Forfait 24h location de dispositifs médicaux (HT)	10 000	10 000
LOCATION DE SALLES (TTC)		
Forfait de location de salle visioconférence pour 1 heure	46 800	46 800
Forfait de location de salle pour 1 heure	15 000	15 000
Forfait location amphithéâtre (1 journée soit 8 h)	105 000	105 000
Forfait location amphithéâtre (1/2 journée soit 4 h)	60 000	60 000
Forfait location amphithéâtre (1 heure)	25 000	25 000
Mise à disposition du système de visioconférence (tarif journalier)	25 000	25 000
Forfait mise à disposition salle d'autopsie pour une autopsie	47 500	47 500
Forfait mise à disposition salle d'embaumement pour 1 heure	5 100	5 100
Forfait de location d'un bureau de consultation sans équipement (par demi-journée)	3 000	3 000
INCINERATION DE DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS		
Tarif par tonne (HT)	260 000	260 000
BANALISATION DE DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS		
Tarif par tonne (HT)	195 000	195 000
REPRODUCTION - COPIES		
Photocopie dossier médical (y compris 2 radios)	3 200	3 200
« Photocopie » (contre-type) de radiographie l'unité	600	600
Photocopie (de compte-rendu opératoire...) à l'unité	100	100
TV - LOCATION		
Mise à disposition d'une télécommande (par séjour)	500	500
Dépôt de garantie pour télécommande (par unité)	3 000	3 000

Article 3. - Pour l'exercice 2021, les tarifs des formations dispensées par le Centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) sont fixés comme suit :

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	TARIF 2021
Prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire intra-hospitalier	4 heures	14 000
AFGSU 1 : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence - Niveau 1	2 jours	36 000
AFGSU2 : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence - de niveau 2	3 jours	49 000
Formation continue AFGSU 1	4 heures	14 000
Formation continue AFGSU 2	1 jour	20 000
Formation continue des formateurs AFGSU	1 jour	20 000
Techniques d'urgence en milieu de soins	4 heures	14 000
	1 jour	20 000

Actualisation des pratiques professionnelles de l'ambulancier	1 jour	20 000
Actualisation des pratiques professionnelles du brancardier	1 jour	20 000
Formation continue des ARM	1 jour	20 000
Premiers gestes d'urgence	1 jour	20 000
Ventilation au masque et intubation trachéale	4 heures	14 000
Intubation trachéale difficile	4 heures	14 000
Situations critiques en médecine d'urgence	1 jour	36 000
Situations critiques en anesthésie	1 jour	36 000
Situations critiques en pédiatrie	1 jour	36 000
Soins spécifiques en pédiatrie	1 jour	20 000
Réanimation du nouveau-né en salle de naissance	1 jour	36 000
Prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire chez la femme enceinte	4 heures	20 000
Les plans de secours en situation de catastrophe ou d'exception les plans hospitaliers	4 heures	14 000
Les situations d'urgence à la pharmacie d'officine	1 jour	20 000
Les situations d'urgence au cabinet de médecine générale	1 jour	20 000
Les situations d'urgence au cabinet dentaire	1 jour	20 000
Les situations d'urgence en milieu scolaire	1 jour	20 000
Les situations d'urgence en crèche ou en garderie	1 jour	20 000
Les situations d'urgence en entreprise	1 jour	20 000

Article 4. - Pour l'exercice 2021, les tarifs des formations dispensées par l'Ecole de sages-femmes sont fixés comme suit :

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	TARIF 2021
Formation continue sages-femmes	1 jour	20 000
Formation continue sages-femmes	Demi-journée	14 000
Frais d'inscription à l'Ecole de sages-femmes	1 année scolaire	45 000

Article 5. - Pour l'exercice 2021, les tarifs de cession des produits sanguins labiles et cartes pré-transfusionnelles délivrés par le Centre de transfusion sanguine sont fixés comme suit :

LIBELLE PRODUITS	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Sang total (Unité adulte/unité enfant/unité pédiatrique)	30 200	30 200
Concentré de globules rouges humains homologues déleucocyté (unité adulte)	47 500	47 500
Concentré de globules rouges humains homologues déleucocyté (unité enfant et unité pédiatrique)	47 500	47 500
Mélange de concentrés de plaquettes standard déleucocyté:		
- concentration minimale de 1×10^{11} plaquettes par poche	18 000	18 000
- puis par tranche supplémentaire d'unité thérapeutique de $0,5 \times 10^{11}$	9 000	9 000
- concentration de $2,5 \times 10^{11}$ plaquettes par poche	45 000	45 000

Mélange de concentrés de plaquettaires déleucocyté en solution additive:		
- concentration minimale de 1×10^{11} plaquettes par poche	21 000	21 000
- puis par tranche supplémentaire d'unité thérapeutique de $0,5 \times 10^{11}$	10 500	10 500
- concentration de $2,5 \times 10^{11}$ plaquettes par poche	52 500	52 500
Concentré de plaquettes d'aphérèse déleucocyté:		
- concentration minimale de 2×10^{11} plaquettes par poche	52 000	52 000
- puis par tranche supplémentaire d'unité thérapeutique de $0,5 \times 10^{11}$	13 000	13 000
- concentration de 3×10^{11} plaquettes par poche	78 000	78 000
Mélange de concentrés de plaquettes standard déleucocyté viro-atténué par amotosalen :		
- concentration minimale de 1×10^{11} plaquettes par poche	21 000	21 000
- puis par tranche supplémentaire d'unité thérapeutique de $0,5 \times 10^{11}$	10 500	10 500
- concentration de $3,5 \times 10^{11}$ plaquettes par poche	73 500	73 500
Concentré de plaquettes d'aphérèse déleucocyté viro-atténué par amotosalen :		
- concentration minimale de 2×10^{11} plaquettes par poche	52 000	52 000
- puis par tranche supplémentaire d'unité thérapeutique de $0,5 \times 10^{11}$	13 000	13 000
- concentration de 3×10^{11} plaquettes par poche	78 000	78 000
Plasma frais congelé sécurisé par quarantaine		
- unité adulte (200 ml au minimum), unité pédiatrique et unité enfant	23 200	23 200
- puis par tranche supplémentaire de 50 ml	5 800	5 800
Plasma frais congelé viro atténué par solvant détergent (200 ml au minimum)	23 200	23 200
Plasma frais congelé viro atténué par bleu de méthylène (200 ml au minimum)	23 200	23 200
Plasma frais congelé viro atténué par amotosalen (200 ml au minimum)	23 200	23 200
Plasma frais congelé viro atténué par amotosalen (200 ml au minimum) issu de sang total	23 200	23 200
Plasma frais congelé viro atténué par amotosalen (200 ml au minimum) obtenu par aphérèse	23 200	23 200
Plasma frais congelé déleucocyté sécurisé issu de sang total	23 200	23 200
Forfait pour transfusion autologue programmée (comprenant un concentré de globules rouges et un plasma frais congelé autologues), par prélèvement	57 000	57 000

Article 6. - Sauf mention contraire, les tarifs mentionnés ci-dessus s'entendent en francs CFP hors taxe sur la valeur ajoutée.

Article 7. - La Directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Papeete, le 14 janvier 2021.

Le président,
Jacques RAYNAL.

Un administrateur,
Philippe DUPIRE.